

Lettre au président de la République

Point de vue. Par Vincent Denby Wilkes, maire de Saint-Briac, vice-président aux finances et ressources humaines de Dinard-Côte d'Émeraude (Ille-et-Vilaine).



Vincent
Denby Wilkes.

David Adémas

Sur les 528 000 élus territoriaux, 522 000 sont des élus communaux. Ils représentent toutes les composantes de la société civile. Ils sont en route pour contribuer à l'amélioration du quotidien de leurs concitoyens.

Dans leur immense majorité, ils ne perçoivent aucune indemnité. C'est l'inverse : ils apportent gratuitement leur temps, leur énergie, leur intelligence, leur savoir-faire. Dans leur immense majorité, ils ont d'autres expériences, d'autres activités. Ils sont à l'image de beaucoup de citoyens, engagés bénévoles qui contribuent au devenir de leur territoire au travers, notamment, des associations. Il faut soutenir cet engagement et non pas le décourager.

La question n'est pas une meilleure rémunération des élus. Dans notre pays, tout ne se paye pas, tout ne s'achète pas. Beaucoup relève de l'attention et des remerciements. Aider une famille, c'est lui consacrer du temps et la plus belle rémunération est celle des regards échan-

gés quand enfin tout va mieux. Les citoyens font confiance à leurs élus communaux. Faites comme les Français, Monsieur le Président.

Les élus communaux ont engagé des évolutions majeures tout en restant les premiers acteurs de l'investissement public.

Ma petite commune a choisi de baisser les taux d'imposition de 2 % par an, elle le fait et elle le fera pendant six ans. Elle a choisi de baisser d'un tiers la dette en six ans, l'objectif sera dépassé dès 2018. Elle a choisi de diminuer ses coûts de fonctionnement de 1,5 % par an, elle est à moins 14 % en trois ans. Elle a décidé d'augmenter sa capacité d'investissement et donc son autofinancement, elle le fait.

La France du local n'a pas attendu l'État

Les communes savent se réformer. Donc la France saura le faire. Mais pour cela, il nous faut non pas de la recentralisation mais bien de la liberté d'administration.

À l'heure du discours tenu par l'État sur la confiance à avoir dans la mondialisation, il est étrange que l'on n'exprime pas de confiance dans la territorialisation au point de la priver

de ses ressources et de ses bénévoles engagés.

Les élus « du plus près » sont les dévoués de la République. Ils ne sont pas des fous de la taxation intempestive ou de la dépense inutile. Ils ont en effet au quotidien à rendre compte de leurs actions aux habitants.

Les collectivités « du plus près » ont besoin de ressources qui ne varient pas en fonction du bon vouloir de l'État qui, lui, n'est pas aussi sérieux dans sa gestion, les chiffres en attestent cruellement. Si la taxe d'habitation doit disparaître, alors cessez la compensation de cette taxe et les dotations de l'État sur un pourcentage stable d'un impôt national. Avec la disparition de la taxe d'habitation, c'est aussi la taxe foncière sur le foncier bâti qui est condamnée, puisqu'elle présente les mêmes défauts. Il faudra elle aussi la remplacer par un pourcentage d'un autre impôt national, TVA ou CSG.

Monsieur le Président, inversez votre approche. Les réformateurs des territoires sont en route, appuyez leur démarche. La France du local n'a pas attendu l'État, mais elle l'accueille volontiers à ses côtés pour, avec lui, poursuivre les transformations attendues par les habitants. Exprimez votre soutien clair à une France décentralisée qui se réforme d'en bas.